

## TESTS D'ENTRÉE CFMI DE L'UNIVERSITE DE POITIERS

- Jeudi 27 Août 2026 -

Les tests d'entrée au CFMI de Poitiers se déroulent sur 1 journée : une matinée destinée aux tests d'admissibilité, qu'il est indispensable de valider pour se présenter aux tests d'admission programmés le même jour.

Pour se présenter aux tests d'entrée du CFMI de Poitiers, il est obligatoire de remplir un dossier d'inscription et de le retourner par courriel à l'adresse suivante : [cfmi@univ-poitiers.fr](mailto:cfmi@univ-poitiers.fr), avant la date fixée.

Les dossiers d'inscription en version numérique sont téléchargeables sur le site internet du CFMI de Poitiers, dans la rubrique « Tests d'entrée / Inscriptions ».

<http://cfmipoitiers@univ-poitiers.fr>

Le jury est composé, d'un représentant de l'Education Nationale, d'un représentant de la Culture, éventuellement d'un professionnel du métier, et d'un responsable pédagogique de la formation

Le jury nommé précédemment assistera et évaluera l'ensemble des épreuves ; il aura pris connaissance au préalable du dossier déposé par la, le, candidat.e pour son inscription aux tests d'entrée.

**Le dépôt des dossiers d'inscription aux tests d'entrée est fixé au lundi 24 août au plus tard**

Un courriel vous sera adressé afin de vous confirmer la bonne réception de votre dossier.

---

### **Admissibilité**

(Jeudi 27 Août)

#### **Pratique instrumentale ou vocale** (durée de l'épreuve : 10mn)

La, le candidat.e interprète deux pièces instrumentales, ou vocales pour les chanteurs, d'esthétiques différentes. Le choix du répertoire est libre, le jury portera une attention particulière sur la qualité de l'interprétation, la musicalité et la créativité. Toutes les esthétiques et pratiques musicales sont admises. Pour cette épreuve, la, le candidat.e peut se présenter seul.e, accompagné.e, ou s'appuyer sur un support audio enregistré. Dans les deux derniers cas de figures, la, le candidat.e prendra soin de rendre parfaitement lisible sa prestation par rapport à l'accompagnement.

#### **Pratique vocale** (durée de l'épreuve : 10mn)

La, le, candidat.e interprète deux pièces vocales d'esthétiques différentes. Le choix du répertoire est libre, le jury portera une attention particulière sur la qualité de l'interprétation, la musicalité et la créativité. Toutes les esthétiques et pratiques musicales sont admises.

Pour les chanteurs, il s'agira de diversifier ces deux nouvelles propositions des deux précédentes, sans oublier de mettre en valeur éventuellement des compétences d'accompagnateur ou d'arrangement.

Pour cette épreuve, la, le, candidat.e peut se présenter seul.e, accompagné.e, ou s'appuyer sur un support audio enregistré. Dans les deux derniers cas de figures, la, le, candidat.e prendra soin de rendre parfaitement lisible sa prestation par rapport à l'accompagnement.

## **Mémorisation, déchiffrage**

Restitution a capella d'un extrait d'un chant à mémoriser à partir d'un support enregistré. La, le, candidat.e bénéficiera de 10 minutes de mise en loge, et aura les paroles du chant à disposition. La durée de l'extrait à mémoriser est d'une minute.

Déchiffrage de l'extrait d'un chant à partir d'une partition. Le candidat bénéficiera de 10 minutes de mise en loge et aura un diapason à disposition.

*Ces deux épreuves sont complémentaires et permettent de situer le candidat en fonction de son bagage musical.*

**Le résultat de l'épreuve d'admissibilité sera communiqué au candidat en fin de matinée**

---

## **Admission**

(Jeudi 27 Août)

### **Commentaire d'écoute** (durée de l'épreuve : 1h30)

A partir de l'écoute de 2 ou 3 extraits d'œuvres d'esthétiques différentes (chaque extrait dure environ 3 minutes), la, le, candidat.e rédigera un commentaire. Au-delà de l'analyse, ce travail permet de voir la capacité du candidat à parler de musique comme le ferait par exemple un critique musical, avec des références et des prises de position.

### **Mise en situation de communication** (durée de l'épreuve : 10mn)

L'objectif est d'évaluer les aptitudes à communiquer, à guider et à faire progresser un groupe. La, le candidat.e dispose de 10 minutes pour transmettre « par audition » à un groupe (adultes) une chanson traditionnelle ou un chant pour enfants ; la partition lui sera transmise la veille, après validation des épreuves d'admissibilité. Elle, il, sera autorisé.e à utiliser tous les moyens à sa disposition pour en proposer une version personnalisée.

### **Entretien** (durée de l'épreuve : 20mn)

La, le, candidat.e est invité.e à se présenter, et à commenter les tests qui viennent de se dérouler. Elle, il, réservera un temps pour évoquer le métier de musicien intervenant et son projet professionnel. Au cours de l'entretien, il est demandé au candidat de parler d'une pratique musicale qui lui est chère et de la défendre en évoquant son utilisation possible dans l'éducation musicale.

**Le résultat de l'épreuve d'admission sera communiqué au candidat en fin de journée après délibération du jury.**